

LABEL
« ECOLE DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE »

adopté par le Comité Directeur du 19 mai 2011

Qu'est-ce que le label « Ecole Départementale d'Arbitrage » ?

Le label récompense un groupement sportif qui crée un terrain favorable pour l'accompagnement vers l'arbitrage officiel en son sein.

Le label ne récompense pas la qualité des arbitres du groupement sportif.

Le référent arbitrage du groupement sportif est chargé d'animer un groupe de personnes pour atteindre l'objectif ci-dessus en répondant aux différents points du cahier des charges.

Le label est composé de 3 niveaux.

- Un groupement sportif est lauréat du label s'il respecte les exigences de l'un des 3 niveaux.
- **Un groupement sportif doit commencer à postuler au Sifflet de Bronze. Si celui-ci est accordé, 2 saisons complètes d'attente lui seront nécessaires avant de postuler au Sifflet d'Argent. En cas d'attribution, 3 saisons supplémentaires d'attente seront nécessaires avant de postuler au Sifflet d'Or.**
- **La validité de chaque label est de 3 saisons et peut être renouvelé sans limite.**

L'inscription à l'un des niveaux du label se fait par dossier. Le dossier sera étudié par la C.D.A.M.C. qui proposera au Bureau Départemental l'attribution ou non du label.

Sifflet de Bronze

Engagements du groupement sportif :

1 - Tous les entraînements dès le plus jeune âge doivent comporter des moments de prises de décisions : mettre le joueur en situation d'OBSERVER et de RETRANSCRIRE. Priorité aux catégories poussins et benjamins.

2 - Les arbitrages du WE doivent intégrer les plus jeunes dans les conditions suivantes :

- 2 jeunes + 1 coach arbitre,
- ou
- 1 jeune + 1 confirmé.

3 - Les conditions matérielles minimales doivent être respectées :

- sur les entraînements :
 - o 3 sifflets disponibles,

- o 2 chronomètres manuels.
- sur les rencontres :
 - o une tenue spécifique pour les arbitres.

4 - La participation aux actions d'initiation à l'arbitrage est obligatoire.

Engagements du Comité départemental :

- 1 - Une flamme est remise au groupement sportif quand il répond au label.
- 2 - Des documents sont fournis à chaque début de saison au groupement sportif comme base de travail :
 - un code de jeu simplifié et à jour à destination des minimes, cadets, seniors,
 - un livret simple sur les règles fondamentales du basketball.
- 3 - Une visite tous les 3 ans a lieu pour évaluer et accompagner le club dans sa démarche.
- 4 - Des détectations sont faites lors des journées d'initiation à l'arbitrage.

Sifflet d'Argent

Engagements du groupement sportif :

- 1 - Tous les engagements du sifflet de Bronze.
- 2 - Une communication sur le thème de l'arbitrage doit être mise en place dans la ou les salles de sport avec au minimum :
 - les photos des officiels du club (stagiaires inclus),
 - un tableau à jour des déplacements des officiels du club,
 - l'affichage des supports fournis par le Comité (affiche « Arbitrer c'est jouer », « En savoir + »...),
 - l'affichage de toute autre information mettant en avant l'arbitrage.
- 3 - Une formation de tenue de table doit être proposée et organisée à destination de tous les parents et licenciés.
- 4 - La participation de jeunes arbitres au tournoi Minibasket du 8 mai est souhaitée.

Engagements du Comité départemental :

- 1 - Tous les engagements du sifflet de Bronze.
- 2 - Une flamme est remise au groupement sportif quand il répond au label.

Sifflet d'Or

Engagements du groupement sportif :

- 1 - Tous les engagements du sifflet d'Argent.
- 2 - Au moins une action en faveur du Fair Play doit être développée au sein du club.

3 - Au moins un formateur d'arbitres validé par la F.F.B.B. comptant pour le groupement sportif.

4 - Respect de la Charte de l'Arbitrage.

Engagements du Comité départemental :

1 - Tous les engagements du sifflet d'Argent.

2 - Une flamme est remise au groupement sportif quand il répond au label.

Roselyne BIENVENU
Présidente



Jean-Paul MARTIN
Secrétaire Général

